Pictogrammes adhésifs Photo interdite P029 – ISO 7010

Référence : A4481808



DESCRIPTION :

- **Pictogramme adhésif P029 « Interdiction de photographier »**, conforme à la norme NF EN ISO 7010.
- Signale clairement les zones où **prendre des photographies est interdit**.
- **Rouleau de 250 autocollants de sécurité** en vinyle à adhésif permanent.
- Disponible en **3 diamètres : Ø 25, Ø 50 et Ø 100 mm**.
- Adapté aux **sites industriels, laboratoires, bureaux et zones sensibles** où les prises de vue sont interdites.



INFORMATION PRODUIT

Rouleau de pictogrammes adhésifs P029 « Interdiction de photographier »

Signalez clairement les espaces où **prendre des photographies est interdit** avec ce rouleau de **pictogrammes adhésifs P029**, conformes à la norme **NF EN ISO 7010**. Grâce à son symbole représentant un appareil photo barré, ce pictogramme d'interdiction permet d'identifier rapidement la consigne par les salariés, visiteurs et intervenants.

Conditionnés en **rouleau de 250 autocollants**, ces pictogrammes en vinyle adhésif sont disponibles en **Ø 25, Ø 50 et Ø 100 mm** afin d'adapter la signalisation à son emplacement et aux conditions de visibilité.

Où apposer le pictogramme P029 ?

Le pictogramme **P029 « Interdiction de photographier »** est destiné aux espaces dans lesquels les prises de vue ne sont pas autorisées.

Il peut notamment être utilisé :

- À l'entrée des **zones sensibles ou à accès contrôlé** concernées ;
- Dans les **sites industriels et zones de production** où les photographies sont interdites ;
- Dans certains laboratoires et locaux techniques ;
- Dans les bureaux ou espaces professionnels concernés par une interdiction de prise de vue ;
- À proximité des accès à une zone dans laquelle la consigne doit être connue avant d'entrer.

Le pictogramme doit être placé de manière visible afin que l'**interdiction de photographier** puisse être identifiée avant l'accès à la zone concernée.

Caractéristiques du pictogramme adhésif P029

- **Signification :** Interdiction de photographier
- **Code :** P029
- **Norme :** NF EN ISO 7010
- **Type :** pictogramme d'interdiction
- **Support :** vinyle adhésif
- **Forme :** ronde
- **Couleurs :** symbole noir sur fond blanc, cercle et barre d'interdiction rouges
- **Diamètres disponibles :** Ø 25, Ø 50 et Ø 100 mm
- **Conditionnement :** rouleau de 250 pictogrammes
- **Fixation :** adhésif permanent
- **Usage :** intérieur / extérieur

Quel format de pictogramme Interdiction de photographier choisir ?

Le **pictogramme P029** est proposé en trois diamètres :

- **Ø 25 mm** pour les petites surfaces et une observation rapprochée ;
- **Ø 50 mm** pour un format intermédiaire adapté à de nombreux accès et équipements ;
- **Ø 100 mm** lorsque l'interdiction doit être plus facilement identifiable à distance.

Le choix du diamètre doit notamment tenir compte de la **distance d'observation**, de la surface disponible et des conditions de visibilité.

Les avantages du rouleau de pictogrammes P029

Une signalisation normalisée : le pictogramme P029 permet de représenter l'interdiction de photographier selon la norme NF EN ISO 7010.

250 pictogrammes par rouleau : ce conditionnement facilite la signalisation de plusieurs accès, équipements ou espaces sur un même site.

Trois formats disponibles : les diamètres **25, 50 et 100 mm** permettent d'adapter l'autocollant à différents emplacements.

Une pose rapide : le vinyle autocollant avec adhésif permanent permet une application directe sur une surface propre, sèche et adaptée.

Pourquoi utiliser le pictogramme ISO 7010 P029 ?

code **P029** correspond au pictogramme indiquant une **interdiction de photographier**.

Cet **autocollant Photo interdite** permet donc de matérialiser visuellement cette consigne dans les locaux et zones professionnelles concernés.

Attention : le pictogramme constitue un support visuel de signalisation. Il ne définit pas, à lui seul, les conditions juridiques dans lesquelles la photographie peut être interdite. Les règles applicables doivent être déterminées selon le lieu, l'activité et le contexte concerné.

Découvrez également notre gamme de signalisation d'interdiction pour compléter votre dispositif.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A4481808 Diamètre - 25 mm

Réf. A4481908 Diamètre - 50 mm

Réf. A4482008 Diamètre - 100 mm